



# L'écho du CSE DTSI

## La vérité sur la gouvernance actuelle du CSE DTSI

En décembre 2023, les résultats des élections CSE ont placé la CFE-CGC en tête, avec 16 sièges sur les 40 à pourvoir. Les autres sièges ont été répartis entre la CFDT (12), la CGT (5), SUD (5), FO (1) et la CFTC (1). Pour fonctionner efficacement, le CSE DTSI a besoin d'un bureau composé d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint, désignés parmi les élus. Se rajoute à cela le poste de second secrétaire adjoint qui accompagne plus spécifiquement les CSSCT (commissions santé, sécurité et conditions de travail) du périmètre DTSI qui regroupe maintenant DTOF et DSI.

De coutume dans le fonctionnement intersyndical, la tête de liste prend généralement le poste de secrétaire, la deuxième celui de trésorier, et ainsi de suite. Ce fonctionnement permet de respecter la volonté exprimée par les salariés lors des élections, en confiant le pilotage à l'organisation syndicale majoritaire. Il permet aussi un équilibre dans la répartition des responsabilités pour éviter toute mainmise d'une seule organisation, garantissant ainsi la transparence, l'équilibre des décisions et le respect de la représentativité issue des élections.

Or, la décision de la CFE/CGC de ne pas participer à la constitution du bureau du CSE DTSI est inacceptable. Cette position, qui peut sembler anodine pour certains, est en réalité extrêmement grave lorsqu'elle concerne 16 élus, soit près de la moitié du CSE, avec les moyens syndicaux associés.

À la CGT, nous ne pouvons concevoir qu'une organisation syndicale se dérobe à ses responsabilités. C'est un manque de sérieux et un profond mépris envers tous les électeurs.

Les explications fournies ne sont pas seulement incohérentes mais traduisent une volonté de blocage : La CFE-CGC conditionne sa participation à la mise en œuvre exclusive de sa politique ASC et de restauration.

Est-ce ainsi que l'on respecte le résultat des urnes ?

Est-ce en pratiquant un chantage politique que l'on construit une action syndicale saine et utile aux salariés ?

La CGT dénonce une stratégie jusqu'au-boutiste, nuisible et anti-démocratique. Pour la CGT cette situation doit être connue de toutes et tous.

La CGT continuera d'assumer ses responsabilités au CSE DTSI et à défendre les droits et les intérêts des salariés.

**Vos élus CGT:** Laurent Bouix, Jean-Marie Giordano, Géraldine Candidda, Laurence Piccolo, Ali Gribi, Armelle Caron, Laila Chatraoui-Mouchrih, Rémy Chiménes, Elisabeth Guibert, Nora Laadri, Clément Nurit;

**Représentant Syndical:** Fabrice Lebrun

## La CGT défend la santé et la sécurité des salariés



Les bilans **HSCT\*** 2024 et **PAPRIACT\*\*** 2024 révèlent des lacunes préoccupantes en matière de santé, sécurité et conditions de travail. L'accidentologie reste élevée, avec des accidents de trajets persistants sur DI2E, DTR, DISU et DSI.

Des alertes de Danger Grave et Imminent (DGI) sont lancées par la CGT sur des équipes à Vision 360, PFS et DSI. Malgré ces signalements, les analyses des causes racines restent insuffisantes.

Les risques psychosociaux (RPS) sont aggravés par les réorganisations successives ainsi que les surcharge de travail, la charge mentale et le manque de reconnaissance. La non déclaration systématique des cas de harcèlement, de violence au travail pourtant obligatoire, pénalise la prévention des risques professionnels.

Côté prévention, le PAPRIACT se limite principalement à des formations, sans véritable évaluation de leur efficacité. Les actions sont reconduites sans retour d'expérience. De fortes inégalités persistent selon les services, notamment sur les dispositifs ergonomiques.

Malgré les injonctions de l'inspection du travail, la directions na toujours pas mis en place d'outils pour le suivi du temps de travail et des temps de repos.

Toutefois, un progrès : les plans de prévention des entreprises extérieures travaillant pour Orange et/ou dans les locaux d'Orange seront mis à dispositions des CSSCT lors des inspections communes préalables (ICP).

La CGT a demandé la prise en compte de toutes les situations de harcèlements et violences au travail qui ne sont pas visibles actuellement dans les bilans HSCT.

Pour la CGT, seule la prévention primaire, associant systématiquement les représentants du personnel aux équipes de prévention, permettra d'obtenir des conditions de travail de santé et sécurité conformes aux obligations légales.

\***Bilan HSCT** : bilan Hygiène sécurité et conditions de travail

\*\***PAPRIACT** : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail



Lien vers la déclaration préalable de la CGT au CSE DTSI de JUIN 2025

Vous souhaitez nous contacter pour **adhérer** à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT Fapt Orange

